

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022

N° VA_DEL2022_192

Objet : Performance énergétique du Patrimoine - Recherche de financement

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Eva KOVACOVA, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX , Yohan TISON étant absent, Stéphanie LEBLANC, Dominique GUERIN étant excusés.

La ville a depuis de nombreuses années fait de l'écologie au quotidien et de la maîtrise de l'énergie une des priorités de l'action municipale.

Aussi a-t-elle construit un plan d'action structuré pour agir sur son important patrimoine.

Concernant l'éclairage public, les marchés successifs de performance énergétique ont permis de rénover à ce jour 60 % du parc et en permettant des économies d'énergie substantielles notamment avec le remplacement des ampoules anciennes par des ampoules LED.

Sur la durée du marché restant à courir, le programme se poursuit avec un objectif d'intensification de la gradation lumineuse et de l'utilisation du solaire.

Concernant les bâtiments communaux, la ville a conclu un marché de performance énergétique qui a pris effet le 1^{er} juin 2022. Ce marché comporte des engagements de baisse de consommation par rapport à la consommation de référence de 27 %, ainsi qu'un important programme d'investissements en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Ce programme d'un montant de 3 M€ comprend notamment l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité en autoconsommation collective de l'ordre d'1 M€ ainsi que d'importants travaux patrimoniaux de rénovation de toiture.

Ces divers travaux d'investissement peuvent faire l'objet d'aides financières auprès de la MEL à travers les différents fonds de concours, de la Région Hauts-de-France, de l'ADEME et de l'État.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 5 décembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les aides financières auprès de la MEL, de l'Etat, de la Région Hauts-de-France et des différents partenaires financiers ;
- à signer tous les documents à intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le samedi 17 décembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221215-191752-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 16 décembre 2022